

REDACTION : ROUBAIX, rue de la Concordie, 7... PRIX DES ABONNEMENTS : Hebdomadaire : 4 fr. 50 - Un an, 18 fr.

LE ROUAILOIS

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : 0 fr. 20 la ligne... TÉLÉPHONE : A ROUBAIX : N° 051 | A TROUVIGNY : N° 1670 | A LILLE : N° 97

AUJOURD'HUI DIMANCHE 15 MARS nous commençons la publication du feuilleton

LE CRIME Rue Basse JEAN LORFÈVRE

Lire plus loin : Un engagement à la frontière algérienne : Un officier tué.

Les Receveurs Buralistes

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

Quand l'article 9 (ancien article 8) de la loi de finances du 31 décembre 1907 est venu mettre un terme au régime établi par la loi du 28 avril 1816...

lout le temps de la présence du soleil sur notre horizon ! Les Receveurs buralistes, satellites de l'astre des jours, doivent se lever avec lui en toute saison et se tenir à la disposition du public tous les jours, ains, fériés ou non, jusqu'à ce que le soleil se soit couché, après quoi ils peuvent se mettre tranquillement à paraphraser leurs registres et à tenir leur correspondance jusqu'au lendemain matin.

Pourquoi, oh ! circulaire admirable ! circulaire délicieuse ! parlez-vous d'intervalle, d'intervalles de temps ? Pourquoi n'avez-vous pas repris les expressions de la loi de 1816, à laquelle vous vous référez ? Il fallait dire : « depuis le lever jusqu'au coucher du soleil », comme le dit la loi de 1816, mais vous ne l'avez pas osé et vous avez employé cette périphrase : « pendant les intervalles de temps fixés par la loi de 1816 », périphrase vraiment comique et recherchée, par ruse et subterfuge, pour donner illusion sur la chose elle-même ! car on n'a jamais entendu désigner par cette expression : « des intervalles de temps », tout le temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ! Encore une fois, la loi de 1816 n'avait pas pour objet de fixer des intervalles de temps, mais elle formait une obligation continue, ininterrompue, enveloppant toute l'existence des Receveurs buralistes comme d'une chaîne sans fin et sans intervalles.

Le ministre sait bien qu'il peut compter sur l'esprit de déférence, de dévouement et d'obéissance des Receveurs buralistes, et qu'ils s'efforceraient en toutes circonstances de contenir le public comme ils l'ont toujours fait jusqu'à ce jour. Si quelques personnes viennent au bureau un peu avant la fermeture, le receveur n'hésitera pas à prolonger la séance pour leur délivrer les feuilles dont elles ont besoin, mais ce sont des exceptions et il faut dire au public, aux commerçants, aux industriels, qu'ils ont aussi des devoirs de bonne discipline, de solidarité, de bon voisinage, et que c'est la marque d'un mauvais naturel et d'un caractère de despotisme que d'arriver intentionnellement à la dernière minute pour tourmenter des fonctionnaires et des agents qui ont bien leurs droits comme les autres hommes.

Pourquoi circuler ne vise-t-elle que d'un côté, à nous faire leçon pour l'un des deux parties en présence ? Pourquoi la circulaire interdirait-elle formellement aux directeurs départementaux de prendre l'initiative d'une application intelligente de la nouvelle loi, en tenant compte des habitudes locales, comme le fait le Pourquerois la circulaire ne parle-t-elle que de la possibilité de dérogations à l'ancien régime, tandis que cet ancien régime se trouve tout entier supprimé et remplacé par les deux paragraphes de notre article 9 ? Les moins avantageux de ces deux paragraphes, ce sont ceux des heures de bureau, c'est-à-dire des heures de bureau pour les régies désormais par arrêté préfectoral sur la proposition du directeur des contributions, tandis que ces heures de bureau ne devaient être réglées que par le soleil lui-même jusqu'au jour libérateur où parut notre article 9 ?

N'est-il pas vrai que l'ancien régime de 1816 a été la place au régime nouveau de 1907 ? Pourquoi l'honorable directeur général, que nous avons vu si libéral, si humain, dans la discussion de la loi, à la Chambre des députés, s'efforce-t-il de galvaniser un régime fini et condamné, au lieu de mettre ses soins et sa prudence à organiser le régime nouveau ?

Le jour où l'honorable directeur général a signé la circulaire, mais il est impossible de croire qu'il l'ait conçue et rédigée dans cet esprit et dans ces termes qui défigurait toute notre loi ! Au lieu de cela, il a eu, un peu plus de prudence dans les expressions, pour que la circulaire, de déplorable qu'elle est, devint excellente. Nous en attendons avec confiance une nouvelle, et le plus tôt possible, pour dissiper ce gros nuage.

En tous cas, les Receveurs buralistes peuvent être tranquilles sur leur première conquête. Rien, ni personne, ne peut la reprendre. Dans les villes leur présence au bureau est fixée textuellement à huit heures, les jours fériés non compris ; et, dans les campagnes, leurs heures réglées autrefois par le soleil, peuvent être désormais par les préfets, sur la proposition des directeurs, d'être donc bien la fin de l'ancien régime auquel ils étaient soumis et les administrateurs de départements non plus d'autre souci à prendre que d'organiser le régime nouveau.

Hector DEPASSÉ.

La Politique

Le gouvernement, le premier moment de surprise étant passé, a estimé qu'il ne pouvait accepter dans son entier le vote de la Chambre, au sujet de la réintégration des fonctionnaires, — vote gênant, mais imprudent, ainsi que nous l'avons dit, et qui nous a valu de la part de M. Lallemand, un article lui-même dans un article d'Action.

Pouvait-on laisser s'accomplir jusqu'à bout cette funeste erreur, qui atteignait le principe d'autorité et constituait un encouragement à la révolte et à l'anarchie ?

M. Clémenceau ne l'a pas pensé, et le croit que tous les hommes d'ordre et les vrais démocrates respectueux de la légalité, — sans omettre ceux qui forment à cette heure de sérieux critiques contre l'absence d'action gouvernementale. — approuveront son attitude.

Il procédera à un certain nombre de réintégrations, mais à aucun prix il ne prendra une semblable mesure au profit de quelques personnes dont on sait le rôle, et qui ne doivent pas revenir, par la voie du triomphe, aux postes ou emplois occupés, et perdus justement.

Henry JAGOT.

Aux Agriculteurs de France

Une semaine mouvementée. — La première séance. — Impressions générales. — Le Congrès de l'Industrie laitière.

La Société des Agriculteurs de France avait invité les Sociétés Comarcales et Syndicats agricoles, libre après-midi, à envoyer leurs délégués à l'effet de prendre contact et de présenter individuellement les vœux que leurs associations désirent soumettre à l'Assemblée générale qui va tenir ses assises la semaine prochaine.

Le rapport des vœux avaient été envoyés directement à la Société, aussi ne sont-ils pas ainsi dit que les retardataires qui ont été communiqués à la réunion et cependant, on peut voir maintenant dans quel sens s'orientent principalement les discussions.

Le premier jour après la révision du tarif des douanes, unanimement on reconnaît que cette révision est devenue nécessaire, mais dans le monde agricole, on n'est pas sans inquiétude, car on semble craindre que nos élus n'inspirent principalement des besoins de l'industrie.

Certes, les questions Industrielles sont intéressantes et nous comprenons la sollicitude de nos élus pour ces questions, mais les intérêts agricoles n'ont pas moins d'importance et il serait bon de profiter de la circonstance pour montrer combien souvent ils sont méconnus.

La question de la prohibition des pâtes françaises en Angleterre a été, dès cette première séance, soumise à la Société des Agriculteurs de France, on sait en effet, sous prétexte de maladies contagieuses du bétail, nos amis de l'entente cordiale n'ont pas hésité à fermer l'entrée de leurs ports à nos pâtes.

Quand nous aurons ajouté qu'il a été demandé qu'aucun traité particulier ne soit plus conclu avant la révision définitive du tarif des douanes que des projets ont été renvoyés aux commissions compétentes pour étudier le régime fait aux Syndicats et Coopératives agricoles, nous aurons terminé le compte rendu de cette première séance.

Conseil des Ministres

L'annuité Paris, 14 mars. Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à onze heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

La séance a été presque exclusivement consacrée à l'examen du projet d'amnistie que le garde des sceaux a élaboré. Le projet s'applique à plusieurs catégories : 1° aux poursuites ou condamnations déjà prononcées pour les crimes ou délits commis au cours des événements causés dans le Midi par la crise viticole ; 2° aux faits de grève ; 3° aux délits de presse et de réunion ; 4° aux contraventions à la loi sur le repos hebdomadaire.

Le Conseil, ainsi que M. Clémenceau l'a déclaré hier devant la Chambre, a scindé de l'amnistie les condamnés pour manifestations antimilitaristes, ainsi que les fonctionnaires révoqués pour indiscipline.

Le Conseil a également été d'avis de refuser le bénéfice de l'amnistie aux condamnés par application de la loi sur les fraudes alimentaires.

A LA FRONTIÈRE ALGÉRIENNE

UN ENGAGEMENT dans le Sud-Oranais Un lieutenant de tirailleurs tué Deux sous-officiers blessés

Un bande de Colomb-Béchar qu'un détachement qui poursuivait un djich dans la région de la Saoura, rencontra un parti de Berabers, avec lequel il engagea le combat. C'est à Assi-Hamed, à une centaine de kilomètres à l'est de Beni-Abbes, c'est-à-dire à deux cents kilomètres au sud d'Alger, qu'il se fit le gros de la lutte, que le djich surpris un groupe de tirailleurs à l'approche de voleurs de chameaux.

Le lieutenant Carpiou commandait le groupe qui fut entortillé par de nombreux Marocains. Un lieutenant de tirailleurs a été tué ; deux sous-officiers blessés. Les noms des soldats qui ont été tués ou blessés ont été publiés.

Nouvelle explosion à Barcelone

Madrid, 14 mars. Une nouvelle explosion s'est produite à Barcelone. Dans la matinée, en effet, une bombe en fer blanc, mesurant 60 centimètres sur 40, et contenant du colon-poudre, a fait explosion dans les mains d'un ferblantier.

Le maire de Barcelone vient de donner sa démission. On croit que cette démission n'est que temporaire et que l'explosion de ces jours derniers.

Terribles accidents d'automobile

A L'ÉTRANGER Le Caire, 12 mars. Un terrible accident d'automobile s'est produit sur la route de Caïre à Fouss el-Hélopou, où des courses avaient lieu en présence de Khedive et du duc de Connaught. Au passage d'un véhicule, une voiture Brossier perdit un de ses cousins. Un agent de police se détacha de la foule qui était très dense et en cet endroit pour ramasser le corps du défunt, ce qui pouvait gêner les courses.

Une automobile venant par la route de France, en passant sur le pont au-dessus du fer de Turin à Milan, a eu une collision avec un tramway à vapeur. L'automobile a été précipitée du haut du pont sur la voie ferrée. Quatre hommes et une femme ont été tués ; plusieurs autres personnes ont été blessées.

BANDITS DE MARQUE EN COUR D'ASSISES

DOUBLE CONDAMNATION A MORT Un autre criminel est condamné aux travaux forcés à perpétuité. — Les bandits accueillent le verdict par des sarcasmes

Quatre malfaiteurs de marque viennent de comparaître devant le cour d'assises de l'Aveyron. Ce sont les nommés : Aimone, 20 ans, natif de Lantivy ; Emmanuelli, natif de 28 ans ; Emile Pech, manoeuvre ; César Rieunier, 24 ans. Un cinquième, qui était également poursuivi, Antonio Alzamora, de nationalité espagnole, est en fuite.

Rodez, 14 mars. Sur le point d'être arrêtés à la suite d'une révélation faite par la maîtresse d'Aimone, Angèle Lapière, originaire de Decazeville, ils se dispersèrent. Angèle elle-même se rendit à Alger et y fit la connaissance d'Emmanuelli, chauffeur à bord du paquebot La-Martinique, qui est le gros de la bande, que le djich surpris un groupe de tirailleurs à l'approche de voleurs de chameaux.

Le 20 juillet, porteur d'un revolver chargé de détonner, il descendait à Vivier et se mit à discuter en relation avec Aimone, Pech, qui avait connu à Cette et qui depuis peu travaillait à l'usine de la Vieille-Montagne. Le soir, en dinant, ils décidèrent tous les trois d'un commun accord de tuer le fils Lapière.

LE TRAGE DE LA POCHETTE

Paris, 14 mars. Le tirage de la Pochette (Pochette Nationale) et de la Pochette de l'Union a eu lieu le 15 mars, est reporté au 18, et seulement pour les loteries des villes d'Amiens et de Carcassonne, comprises dans ladite pochette.

Les autres tirages auront lieu aux dates suivantes : Ligue Maritime (Exposition de Bordeaux) le 1er avril. Dentelle au Foyer le 8 avril. Ville de Toulon le 15 avril. Ville de Roubaix le 22 avril. Sanatorium Pâs-de-Calais le 25 avril. Jeunesse scolaire Marseille le 25 mai. Tuberculose St-Pol-sur-Mer le 5 juin.

Le Congrès des douaniers

Paris, 14 mars. Dans sa séance d'hier, le congrès des douaniers a repoussé une proposition tendant à admettre dans l'Union générale des douaniers sans restriction de nationalité. Puis il a décidé l'exclusion de l'union de tout adhérent aux groupements « jaunes ».

Le congrès a ensuite émis le vœu que l'administration accorde une journée de repos hebdomadaire, sans que cette mesure puisse avoir pour conséquence une augmentation du personnel ni une réduction de congés annuels de quinze jours.

Le ministre de l'Intérieur, en dit que l'union est chargée de l'emballage du colon-poudre remis par une maison autorisée à vendre cet explosif et que c'est quand il soude la boîte que l'explosion a été produite.

Le maire de Barcelone vient de donner sa démission. On croit que cette démission n'est que temporaire et que l'explosion de ces jours derniers.

Le congrès des douaniers a repoussé une proposition tendant à admettre dans l'Union générale des douaniers sans restriction de nationalité.

Le ministre de l'Intérieur, en dit que l'union est chargée de l'emballage du colon-poudre remis par une maison autorisée à vendre cet explosif et que c'est quand il soude la boîte que l'explosion a été produite.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

M. Paul Constant a décidé de reprendre, sous forme d'annuaire, sa proposition relative à la réintégration totale des fonctionnaires révoqués pour faits syndicaux.

Un dangereux malfaiteur, détenu à la prison de Brignoles, a tenté de s'évader. Le gardien qui avait voulu l'arrêter, lui a saisi le gilet et l'a tué d'un coup de feu.

FRANCE

Un dangereux malfaiteur, détenu à la prison de Brignoles, a tenté de s'évader. Le gardien qui avait voulu l'arrêter, lui a saisi le gilet et l'a tué d'un coup de feu.

FRANCE

Un dangereux malfaiteur, détenu à la prison de Brignoles, a tenté de s'évader. Le gardien qui avait voulu l'arrêter, lui a saisi le gilet et l'a tué d'un coup de feu.

Un dangereux malfaiteur, détenu à la prison de Brignoles, a tenté de s'évader. Le gardien qui avait voulu l'arrêter, lui a saisi le gilet et l'a tué d'un coup de feu.